

RCS : EVRY

Code greffe : 7801

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de EVRY atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2019 B 03085

Numéro SIREN : 852 392 398

Nom ou dénomination : 2 J M R

Ce dépôt a été enregistré le 24/10/2022 sous le numéro de dépôt 18957

**2 J M R**

Société par actions simplifiée au capital de 1.000 €

Siège social : 58 rue de la Marquise

91130 RIS-ORANGIS

Siren 852 392 398 RCS Evry

(la « *Société* »)

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE  
EN DATE DU 30 JUIN 2021**

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN,  
Et le trente juin à huit heures,

[...]

**RESOLUTIONS A CARACTERE EXTRAORDINAIRE**

**SIXIEME RESOLUTION**

L'Associé Unique, après avoir entendu la lecture du rapport du Président sur la gestion de la Société pendant l'exercice clos le 31 décembre 2020, constatant que du fait de la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2020 le montant des capitaux propres de la Société est devenu inférieur à la moitié du capital social,

décide, conformément à l'article L225-248 du Code de commerce, qu'il n'y a pas lieu à la dissolution anticipée de la Société,

prend acte que la Société est tenue au plus tard à la clôture du deuxième exercice social suivant celui qui est actuellement en cours de réduire son capital d'un montant au moins égal à celui des pertes qui n'ont pu être imputées sur les réserves si, dans ce délai, les capitaux propres n'ont pas été reconstitués à concurrence d'une valeur au moins égale à la moitié du capital social.

**SEPTIEME RESOLUTION**

L'Associé Unique, après avoir entendu la lecture du rapport du Président sur la gestion de la Société pendant l'exercice clos le 31 décembre 2020, confère tous pouvoirs au Président à l'effet de signer tous extraits des présentes, et au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal constatant les délibérations en vue de l'accomplissement de toutes formalités légales de publicité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée,

ET DE TOUT CE QUE DESSUS, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été clos et signé par le Président et Associé Unique.

**Le Président et l'Associé Unique**  
Monsieur Jean-Marc REDONDO

